

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 14 juillet 2014, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, la conseillère Linda Morin et les conseillers suivants : Marco Desforges, Patrick Morin, Ghislain Brunet. Était également présente l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absence motivée : Louis Proulx.

Le conseiller Ghislain Brunet est arrivé à la séance au point 5, il est 19 h 10.

1. Ouverture de la séance par son honneur le maire Claude N. Morin.

2014-07-105

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juin 2014;
4. Approbation des comptes :
 - a) Liste des chèques au montant de 173 421,06 \$;
 - b) Liste des salaires au montant de 43 289,01 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de juin 2014;
7. Rapport du maire concernant les indicateurs de gestion;
8. Soumissions pour l'achat camion 10 roues avec équipements;
9. Autorisation pour course dans les rues de la municipalité;
10. Demande à la Commission de toponymie pour officialiser le chemin St-Pierre;
11. Congrès FQM;
12. Contrat pour une analyse des postes de travail;
13. Tonte supplémentaire pour le terrain de soccer;
14. Ajout d'un luminaire à l'arrière de l'église;
15. Vacance au poste de conseiller – district numéro 6;
16. Appui au CSSSAB pour un accès à internet haute vitesse;
17. Demandes de dérogation mineure :
 - a) Monsieur Lucien Labbé;
 - b) Madame Nancy Lamarre et monsieur Marc Verville;
 - c) Monsieur Gilles Alain;
18. Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon – service d'entraide;
19. Adoption du budget révisé 2014 de l'OMH;
20. Célébration du 1^{er} mariage civil de monsieur le maire, Claude N. Morin;
21. Questions diverses :
 - a) Maintien de l'équité salariale (Joëlle Rancourt);
 - b) Tonte du terrain à l'arrière des 2 bâtisses au terrain de balle (Patrick Morin);

- c) Réparation des balançoires au parc Dion-Alain (Patrick Morin);
- 22. Rapport des comités;
- 23. Période de questions;
- 24. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 21b) et 21c) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2014-07-106

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-107

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des chèques au montant de 173 421,06 \$;
- b) Liste des salaires au montant de 43 289,01 \$;

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Ghislain Brunet fait son entrée, il est 19 h 10.

5. Période de questions

Monsieur François Alain demande des informations concernant la gestion du Centre Joachim-Tremblay. Il désire savoir si la Ville retournera en appel d'offres ou si cette dernière reprendra la gestion.

Monsieur le maire l'informe que la Ville reprend la gestion du Centre Joachim-Tremblay et que des offres d'emploi seront publiées cette semaine dans les journaux pour les postes de coordonnateur et journaliers au besoin. Qu'un comité a été créé pour analyser les candidatures et faire des recommandations au conseil.

6. **CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE DU MOIS DE JUIN 2014**

L'adjointe à la direction générale donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de juin 2014.

7. **Rapport du maire concernant les indicateurs de gestion**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport des indicateurs de gestion 2013 pour la présentation de ce dernier par le maire, monsieur Claude N. Morin, tel que prévu à la Loi.

2014-07-108

8. **SOUSSION CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS**

Soumissions reçues :

Centre du Camion Amos inc.	265 023,39 \$ plus taxes
Centre du Camion Thibault	253 417,55 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission du Centre du Camion Thibault au montant de 253 417,55 \$ plus taxes pour l'achat du camion 10 roues neuf avec équipements tel que décrit dans le devis de l'appel d'offres.

QUE : Les garanties prolongées pour les items ci-dessous soient achetées :

↳ Transmission 5 ans/km illimitée	1 170,00 \$ plus taxes
↳ Différentiel 5 ans/km illimité	973,29 plus taxes
↳ Radiateur/CAAC 3 ans 402 500 km	3 741,25 plus taxes

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-109

9. **AUTORISATION POUR COURSE DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la course « Défi des Cours'Oeufs » dans les diverses rues et avenues de la municipalité le 24 août 2014.

QUE : Le promoteur devra s'assurer d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et requises auprès de toutes les autorités concernées et d'informer la Sûreté du Québec afin d'éviter toute problématique relativement à la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-110

10. **DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE POUR OFFICIALISER LE CHEMIN ST-PIERRE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic informe monsieur Éric St-Pierre qu'une demande à la Commission de toponymie pour officialiser le chemin St-Pierre sera faite lorsque son chemin sera terminé et qu'une vérification sera faite afin que ce dernier soit assez large et carrossable pour être accessible aux véhicules d'urgence.

QUE : L'entretien et réparation de ce chemin seront à la charge du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-111

11. **CONGRÈS FQM**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Le maire, Claude N. Morin, la conseillère Linda Morin et le directeur général, Denis Bédard assisteront aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités du Québec du 25 au 27 septembre 2014 à Québec.

QUE : Les dépenses leur seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-112

12. **CONTRAT POUR UNE ANALYSE DES POSTES DE TRAVAIL**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne les services de Management 360 inc. pour la rédaction et la présentation d'un plan organisationnel et opérationnel au montant de 9 600 \$ plus taxes.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-113

13. **TONTE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE TERRAIN DE SOCCER**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte d'acheter des cartes cadeaux de 20 \$ pour les parents qui iront tondre au terrain de soccer, et ce, jusqu'à la fin des activités de soccer 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-114

14. **AJOUT D'UN LUMINAIRE À L'ARRIÈRE DE L'ÉGLISE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QU' : Un luminaire soit installé à l'arrière de l'église devant le numéro civique 4, 9^e Avenue Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-115

15. **VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DISTRICT NUMÉRO 6**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la démission du conseiller Yvan Verville au district numéro 6 ;

QU' : Une élection partielle sera tenue le 9 novembre 2014 et un vote par anticipation le 2 novembre 2014 si requis.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-116

16. **APPUI AU CSSSAB POUR UN ACCÈS À INTERNET HAUTE VITESSE**

Considérant que plusieurs municipalités et milieux ruraux de la MRC d'Abitibi-Ouest n'ont pas encore accès à Internet haute vitesse (IHV);

Considérant que la couverture généralisée d'IHV pour toute la MRC d'Abitibi-Ouest permettrait d'améliorer la qualité des soins de santé et services sociaux en donnant, notamment à la population, accès à des informations contenues sur notre site Web et ailleurs, en favorisant la fréquence des contacts ainsi qu'à notre personnel, pour augmenter l'efficience, la qualité et la quantité des soins dispensés à domicile ou directement dans les communautés à proximité de la population de même que dans les services de première ligne en utilisant la technologie, et ce, avec les mêmes ressources;

Considérant que la situation financière actuelle du Québec se traduisant inévitablement par une pression à la baisse des budgets en santé et service sociaux;

Considérant qu'IHV permettrait de construire un lieu en temps réel afin de discuter de problèmes de santé avec des professionnels ainsi que de suivre l'état de santé d'un client à distance et d'intervenir rapidement en cas de problème;

Considérant que l'accès à IHV sur tout le territoire favoriserait le recrutement de professionnels et non-professionnels dans les milieux ruraux ou aux abords des cours d'eau;

Considérant que plusieurs régions du Québec ont priorisé avec succès l'accès généralisé à IHV sur leur territoire, notamment, le Témiscamingue et la Gaspésie;

Considérant qu'il existe des programmes gouvernementaux servant à subventionner en partie l'implantation et l'amélioration d'IHV dans les régions éloignées;

Considérant qu'IHV permettrait d'améliorer l'offre de service éducationnel et sociocommunautaire ce qui aurait un effet bénéfique sur les déterminants de la santé de notre population;

Considérant que les caractéristiques de notre population ayant un des revenus les moins élevés et vieillissant plus rapidement que le reste du Québec;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QU' : Une demande soit faite au nom du CSSSAB afin de joindre sa voix à ceux qui travaillent pour l'instauration d'une couverture généralisée d'IHV partout sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

QUE : Cette résolution soit acheminée à la MRC d'Abitibi-Ouest;

QUE : La directrice générale intérimaire soit autorisée à participer aux pourparlers et aux actions visant à doter le territoire d'Abitibi-Ouest d'Internet haute vitesse.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Demandes de dérogation mineure**

2014-07-117

a) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR LUCIEN LABBÉ**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 12 juin 2014, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 53, rue Principale, Macamic;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Lucien Labbé située, au 53, rue Principale, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes:

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment principal avec une marge avant, côté nord à 2,49 mètres au lieu de 6 mètres et une marge avant, côté est à 3,17 mètres au lieu de 6 mètres tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire contigu avec une marge avant, côté nord à 2,21 mètres au lieu de 6 mètres tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-118

b) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MADAME NANCY LAMARRE ET MONSIEUR MARC VERVILLE**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 12 juin 2014, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 985, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, Macamic;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de madame Nancy Lamarre et monsieur Marc Verville située, au 985, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes:

- Permettre la construction d'un agrandissement au bâtiment secondaire détaché d'une superficie de 53,53 mètres carrés, ce qui porterait la superficie totale du bâtiment secondaire détaché à 133,82 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-119

c) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR GILLES ALAIN**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 12 juin 2014, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 136, rue Principale, Macamic;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Gilles Alain située, au 136, rue Principale, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes:

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché avec une hauteur totale 8,97 mètres au lieu de 4,3 mètres tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-120

18. **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON – SERVICE D'ENTRAIDE**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte que la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon se serve des revenus du service d'entraide pour payer aux pompiers qui se présente à la caserne lorsqu'il y a un appel d'urgence et doivent retourner chez eux.

Le nombre d'heures payées est de 3 heures la nuit et 1 heure le jour au taux de 18 \$/heure pour l'année 2014.

QU' : Une réévaluation sera faite pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-121

19. **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2014 DE L'OMH**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le budget révisé de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité.

20. **Célébration du 1^{er} mariage civil de son honneur monsieur le maire, Claude N. Morin**

Le maire, monsieur Claude N. Morin informe les membres du conseil qu'il a célébré son 1^{er} mariage civil en tant que maire, le 5 juillet 2014, soit celui de madame Kathy Roy et monsieur Paul Babineau.

21. **Questions diverses**

2014-07-122

a) **MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne les services de Management 360 inc. pour la réalisation du maintien du programme d'équité salariale comme le prévoit la loi au montant de :

- 600 \$ de base plus taxes.
- 100\$/évaluation ou réévaluation de chaque catégorie d'emploi impliquée plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

22. **Rapport des comités**

Le maire Claude N. Morin, la conseillère Linda Morin et le conseiller Patrick Morin font un rapport des dernières rencontres de leur comité respectif.

23. **Période questions**

Aucune question.

2014-07-123

24. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 10.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Adjointe à la direction générale
et secrétaire-trésorière adjointe

Claude N. Morin
Maire